**Fédération Algérienne de Tennis de Table**

**Direction Technique Nationale**



**Collège**

**Technique**

**National**

Chéraga le Samedi 29 Septembre 2018

 DTN/BENKACI Ahmed

**Agrément n° 067/77 du 15.01.1977**

**Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim**

**Adresse : BP 562, El- Biar 16030 Alger - Tel / Fax : (213) 23 25 82 52 – E-mail :** **fattalgeria@yahoo.com**

**PROGRAMME**

**DU COLLÈGE TECHNIQUE NATIONAL 2018**

**Le Vendredi 28/09/2018**

* 17h00 : Accueil des participants au niveau du centre du complexe sveltesse de Chéraga (Alger)

**Le Samedi 29/09/2018** :

* 09h00 : Accréditation.
* 09h30 : Intervention du président de la F.A.T.T.
* 10H00 : Projection.
* 10h15 : Début des travaux du collège « Organisation Sportive et Compétitions Nationales ».
* 12h30 : Déjeuner.
* 13h30 : Reprise des travaux du collège «élite Nationale, jeunes talents et Formation ».
* 16h30 : Fin des travaux.

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPES**

**DAMES ET MESSIEURS**

**Article 01 :** le championnat par équipes comporte quatre (04) divisions (Nationale 1, Nationale2, Nationale 3 et wilaya.

* La division nationale 1 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
* La division nationale 2 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
* La division nationale 3 est composée de (08) équipes, pour chaque région (Est, Ouest, Centre, Sud) en dames et en messieurs.
* La division de wilaya organisée sous la responsabilité des ligues de wilaya, dont la composition est laissée à l’appréciation de ces dernières.

**Article 02:** l’épreuve du championnat par équipes est ouverte à tous clubs sportifs régulièrement affiliés et à jour de leurs cotisations.

Les clubs qualifiés pour une division, doivent confirmer leurs participations à la structure concernée avant la date fixée accompagnée des droits d’engagements correspondants.

**Passé le délai des engagements, en cas de non confirmation, ou non paiement des droits d’engagement l’équipe concernée sera retirée de la compétition et rétrograde en division wilaya pour la saison suivante. La place restée vacante, sera à la disposition de la fédération qui procédera au remplacement selon le classement précédant.**

Un club sportif peut être représenté par deux (02) équipes mais ne peuvent évoluer dans la même division.

**Article 03 :** l’imprimé d’engagement doit comprendre les informations relatives au club, signé par le président et visé par la structure.

**Article 04** : licences

Les joueurs composants une équipe doivent être régulièrement licenciée au titre de l’association qu’ils représentent pour la saison en cours, conformément aux règlements Généraux de la FATT, y compris le capitaine non joueurs d’une équipe.

Toute autre personne présente sur le banc avec les joueurs doit obligatoirement être licenciée, sa licence présentée à l’arbitre.

**A défaut de non présentation de leur licence, les joueurs devront faire preuve de leur identité dans les conditions prévus par la loi (présentation d’une pièce d’identité officielle) et ils seront signalés par le juge arbitre vérification de leur qualification auprès de la F.A.T.T.**

Tout joueur participant à une rencontre, alors qu’il n’est pas régulièrement licencié, fera l’objet d’une sanction ainsi que le club l’ayant aligné suivant le barème en vigueur.

**Article 05 :** les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des clubs participants.

**Article 06 :** les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixées. Tout changement doit être communiqué aux équipes concernées suffisamment à temps.

Règlement championnat par équipes.

**Article 07 :** avant le début de la rencontre chaque capitaine doit remettre au juge arbitre la liste, dans l’ordre de la feuille de

match de ses joueurs prenant par rencontre aucun nom ne pourra être ajouté, ni aucune modification apportée, sont à la répartition des joueurs dans l’équipe ; soit à sa composition.

 Avant le début de la rencontre entre deux équipes la présence des joueurs qui les composent au nombre prévu par la formule de compétition utilisée est obligatoire sous peine de la perte de la rencontre par forfait.

**Article 08 : Établissement de la feuille de match**

Pour chaque rencontre la feuille de match doit être établie en quatre (04) exemplaires :

* 2 exemplaires à la ligue ou la fédération selon le cas.
* 1 exemplaire à chacun des deux capitaines.
* L’Arbitre doit faire signer la feuille de match au deux capitaines et signer lui-même, attestant ainsi la conformité des résultats inscris.

**Article 09**: en plus des noms, prénoms et numéro de licences des joueurs, la feuille de match doit obligatoirement comprendre le nom du capitaine s’il est non joueur.

En plus des personnes figurant sur la feuille de match, sont autorisées à s’installer sur le banc de l’équipe, deux (02) autre personnes supplémentaire soit un total de six (07) personnes.

**Article 10** : toutes les rencontres doivent se dérouler sur des tables agrées par la fédération.

Toutes les parties d’une même rencontre doivent se dérouler sur une table désignée par le juge –arbitre, mais après accord des capitaines des équipes en présence, le juge-arbitre peut autoriser le déroulement des parties sur plus d’une table. Chaque rencontre doit se dérouler avec la même marque de balles et même référence.

L’aire de jeu doit être :

* **Pour la division nationale une (01) et deux (02) 12mx6mx4m au moins.**
* **Pour la division nationale 3 et wilaya 10mx5mx4mx au moins.**

**Article 11 : Décompte de points**

Dans chaque rencontre, un (01) point est attribué par partie gagnée, l’addition des points des parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Les points des résultats sont attribués comme suit:

**Phase 1 :**

Victoire 02points

Défaite 01point.

Défaite par forfait ou pénalité 00 point plus une amende.

**Phase 2**:

Victoire : 02 points

Défaite : 01 point

Défaite par forfait ou pénalité : 00 point plus une amende.

**Les points de la phase Aller et de la phase Retour sont cumulés**.

**Article 12 : classement des équipes**

Le classement dans chaque groupe est établi dans l’ordre décroissant du nombre de points- rencontre.

En cas d’égalité de points entre deux équipes et plus même groupe, leurs positions relatives sont déterminées en considérant successivement les rapports des rencontres par équipe gagnées sur celle Perdus, des parties individuelles gagnées sur celle perdues, des manches gagnés sur celle perdues et des points gagnés sur ceux perdus, loin que nécessaire pour les départager, en tenant compte des points suivants :

* Seuls les résultats des rencontres les équipes concernées sont pris en considération.
* Si à un stade quelconque du calcul, la position de l’équipe par rapport aux autres équipes du même groupe peut être notamment déterminée, les résultats des rencontres auxquelles cette équipe a pris part doivent être écartés de tous calculs ultérieurs qui seraient encore nécessaire.
* Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque étant comptée comme perdue à 03 sets à 00, 11 à 00 à chaque set.

**Article 13** : **Retard et forfait**

Si une équipe n’est pas présente à l’heure fixée pour le début de la rencontre, l’équipe présente devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.

L’équipe qui déclare forfait devra aviser 07 jours avant la date fixée pour la compétition.

Tout forfait non signalé à l’avance et /ou non justifie sera sanctionné par une amende dont le montant est fixé par la fédération. La justification s’il y a lieu doit être faite sur un document visé par les autorités compétente (APC, Police, Gendarmerie).

Une équipe qui ne se présente pas durant (03) matches cumulés et sans justifications valable et préalable sera sanctionnée par un forfait général et rétrograde en division inférieure.

**Article 14 :** une équipe ne peut comporter durant une rencontre, qu’un seul joueur recruté parmi les étrangers ou binationaux, cette règle ne concerne pas les joueurs algériens résidants en Algérie évoluant à l’étranger.

**Article 15 :Réserves.**

Les réserves doivent être inscrites au verso premier feuille de match par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant, en présence du capitaine de l’équipe adverse, qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu’il a été informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s’y refuser.

Les réserves relatives à la qualification, l’identification et la participation des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre.

Les réserves doivent être confirmées dans 48 heures par écrit et accompagnées du montant des frais relatifs aux réserves sous peine de nullité.

**Article 16 : Réclamations**.

 Toutes réclamations, devra être inscrites par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l’équipe adverse qui devra apposer sa signature, celle –ci attestant qu’il a été informé de la réclamation, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s’y refuser.

Fixés à cet effet peine de nullité.

 La réclamation en cours de jeu doit être signalée au juge-arbitre au moment de l’incident. Elle n’est inscrite sur l’imprimé qu’après la fin de la partie ou s’est produit l’incident.

La réclamation ne peut porter que sur des faits précis, qui n’ont pu être tranchée ou sont estimés mal tranchée par le juge-arbitre .Ce dernier devra faire parvenir son rapport dans les 48 heures, précisant les faits et la décision qu’il a pris.

**Article 17 : Tenue**

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux règlements du tennis de table.

Le juge –arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l’accès à la table un joueur ne s’y conformant pas.

**Les joueurs d’une même équipe doivent porter une même tenue, portant au dos le nom du club.**

Lors d’une rencontre entre deux équipes, elles doivent porter des tenues de couleurs distinctes.

**Article 18 : Discipline**

Le juge-arbitre a la qualité pour demander l’expulsion de toute personne licenciée ou pas dont l’attitude ou les propos seraient incompatibles avec l’esprit sportif et qui entravent le déroulement normal d’une rencontre.

En tout état de cause, la rencontre ne sera poursuivie qu’après exécution de la sanction. Dans le cas ou la sanction n’est pas exécutée, quel qu’en soit le motif, le juge-arbitre arrêté la rencontre sur le résultat acquise à ce moment et transmettra, la feuille de math ainsi que son rapport.

**Article 19 : Montée et Descente**

Le championnat par équipe est organisé de telle manière que le premier de chaque division au moins monte au niveau supérieur. Le nombre de montée d’une division à une autre est fixé par la fédération. Les descentes sont fonction des descentes du niveau supérieur. Lorsqu’une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder ou se désiste, elle est remplacée par l’équipe classée 2ème de sa division.

Si l’équipe seconde ne peut accéder pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre restera à la disposition de la Fédération ou ligue responsables de la division concernée.

**Article 20 : Attributions des titres**

**Il est attribué les titres suivants :**

* Champion d’Algérie par équipe division une (1) Messieurs par la Fédération
* Champion d’Algérie par équipe division une (1) Dames
* Champion d’Algérie par équipe division deux (2) Messieurs
* Champion d’Algérie par équipe division deux (2) Dames
* Champion d’Algérie par équipe division nationale (3) Messieurs
* Champion d’Algérie par équipe division nationale (3) Dames
* Champion de wilaya Messieurs par la ligue.
* Champion de wilaya Dames par la Ligue.

**Article 21**: **Déroulement des compétitions**

**Division 1**: elleest gérée par la fédération

**Nombre d’équipe :** 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

**Déroulement**: 2 phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous .en trois (03) week-end.

**Formule de compétition :** 7 matchs simples : 3,4 ou 5 joueurs (A-Y, B-X, C-Z, Double (libre), A-X, C-Y, B-Z)

**Rétrogradation en division 2** : l’équipe classé 8ème à la fin du championnat rétrograde, l’équipe classé 7ème jouera un match barrage contre l’équipe classée 2ème de la division 2 pour le maintien).

**Division 2**: elleest gérée par la fédération

**Nombre d’équipe :** 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

**Déroulement**: 2 phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous. En trois (03) journées

**Formule de compétition :** 7 matchs simples : 3,4 ou 5 joueurs (A-Y, B-X, C-Z, Double (libre), A-X, C-Y, B-Z).

**Accession :** l’équipe classée 1ère accède en division 1, l’équipe classée 2ème disputera un match barrage contre l’équipe classée 7ème de la division1.

**Rétrogradation en division 3** : 02 équipes (équipes classées 7ème et 8ème à la fin du championnat).

**Division nationale 3**: elle est gérée par la fédération, par le biais de commissions régionales.

**Nombre d’équipes :** chaque groupe région est constitués de08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs.

**Déroulement**: 2 phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous. En trois (03) journées.

**Formule de compétition :** 7 matchs simples : 3,4 ou 5 joueurs (A-Y, B-X, C-Z, Double (libre), A-X, C-Y, B-Z).

**Accession en division 2 :** les équipes classées 1ère de chaque région disputeront les matchs barrage nationaux pour l’accession de deux équipes.

**Rétrogradation en division wilaya** : les deux dernières équipes de chaque région rétrogradent.

Les premiers (champions) de chaque wilaya joueront les matchs barrages au niveau des régions pour l’accession en division nationales3.

**Article 22 :** procédures **pour les matchs par équipes**

Avant le début d’un match par équipe un tirage au sort est effectué par l’arbitre détermine le droit de choisir A,B,C , Double(libre) ou X,Y,Z ,Double(libre), les capitaines communiquent ensuite la composition de leurs équipes à l’arbitre après avoir attribué une lettre à chaque joueur.

 Toutes les parties individuelles se disputent au meilleur de 5 sets.

Un match par équipe se termine dès qu’une équipe a gagné la majorité des parties.

**Article 23 : Catégorie**

* Le championnat par équipe messieurs est ouvert aux joueurs de la catégorie cadet et plus.
* Le championnat par équipe dames est ouvert aux joueuses de la catégorie minimes et plus.

**Article 24** : tous cas qui n’est pas prévu par le présent règlement sera traités par la fédération ou la ligue selon le cas, en se référant aux régissant le tennis de table.

**REGLEMENT DE LA COUPE FEDERALE**

**DAMES ET MESSIEURS**

**Article 1 :** la participation à la coupe Fédérale est ouverte à tout club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

**Article 2 :** l’engagement des équipes désireuses participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais d’engagement seront déterminés au début de chaque saison sportive.

**Article 3** : le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dés que le nombre d’équipe est arrêté, après le délai d’engagement.

**Formule de compétition :**

**Article 4 :** la coupe Fédérale se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes :

**1-Formule :** 5 matchs simples avec une Formule imposée A-X, B-Y C-Z, A-Y, B-X. A(juniors)-X(cadet) ,B(cadet)-Y(junior),C(minime)-Z(minime),A(junior)-Y(junior),B(cadet)-X(cadet).Les parties se déroulent aux meilleurs de cinq sets. La rencontre se termine dès qu’une équipe gagne trois (03) parties.

**REGLEMENT INTER-LIGUES JEUNES**

**Artie 1**: la participation aux inters ligues jeunes est ouverte aux ligues de wilaya régulièrement affiliées et engagées au titre de la saison en cours.

**Article 2 :** l’inter ligues jeunes est une compétition par équipes et individuelle qui oppose les sélections des ligues de wilaya.

**Article 3** : l’engagement des ligues désireuses de participer se fera directement auprès de la fédération.

**Article 4 :** le nombre de tour ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées après l’expiration des délais d’engagement.

**Article 5 :** les catégories d’âge concernées par les inters ligues jeunes sont :

|  |  |
| --- | --- |
| Benjamins-Benjamines | * Nés le **1er Janvier 2009** et après
 |
| Minimes Filles et Garçons | * Nés entre le **1er Janvier 2007**et le **31 Décembre 2008**
 |
| Cadets et cadette | * Nés entre le **1er Janvier 2004**et le **31 Décembre 2006**
 |
| juniors | * Nés entre le **1er Janvier 2001**et le **31 Décembre 2003**
 |

**Article 6**: la licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d’une équipe ainsi que l’encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d’un joueur au cours des rencontres des inters ligues entrainerait sa disqualification.

**Article 7 :** les personnes autorisées à s’installer sur le banc des remplaçant de chaque équipe lors des rencontres sont au nombre de six (06) au maximum et doivent tous entre régulièrement licenciés et sont désignés comme suit :

* Trois (03) joueurs portés sur la feuille de match.
* Un (01) capitaine d’équipe s’il est non joueur.
* Deux (02) autres personnes.

**Article 8** : la tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlements du tennis de table ; le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l’accès à la table à un joueur ne s’y conformant pas.

**Article 9 :** le système de compétition par équipe est défini selon l nombre d’équipe engagée.

Les parties pour chaque rencontre se déroulent selon l’ordre suivant : A-X, B-Y, C-Z, A-Y, B-X.

Les parties se déroulent aux meilleurs des cinq sets. La rencontre se termine dès qu’une équipe gagne trois (03) parties.

**Article 10** : les frais de transport et de séjour sont à la charge des ligues participantes.

**Article 11 :** tous cas qui survient et qui n’est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d’organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération international de tennis de table.

**REGLEMENT DE LA COUPE D’ALGERIE**

**Article 1 :** la participation à la coupe d’Algérie est ouverte à tout club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

**Article 2 :** l’engagement des équipes désireuses participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais et les montants des frais d’engagement pour chaque catégorie seront déterminés au début de chaque saison sportive.

**Article 3** : le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dés que le nombre d’équipe pour chaque catégorie est arrêté, après le délai d’engagement.

**Article 4 :** les équipes finalistes de la coupe d’Algérie au titre de la saison précédente s’engage au même titre que toutes les autres équipes et elles sont classées têtes de série, de la catégorie respective, lors du tirage au sort.

**Article 5** : les catégories d’Age concernées par la coupe d’Algérie sont :

**Filles :**

* Benjamines (moins de 10 ans)
* Minimes (moins de 12 ans)
* Cadettes (moins de 15 ans)
* Juniors (moins de 18 ans)
* Seniors (18 ans et plus)

**Garçons :**

* Benjamins (moins de 10 ans)
* Minimes (moins de 12 ans)
* Cadets (moins de 15 ans)
* Juniors (moins de 18 ans)
* Seniors (18 ans et plus)

**Article 6 :** la licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d’une équipe ainsi que l’encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la présentation de la licence d’un jouer au cours des rencontres de la coupe d’Algérie entrainerait sa disqualification.

**Article 7** : les personnes autorisées à s’installer sur le banc de l’équipe au cours des matchs doivent toutes être régulièrement licenciées et sont au nombre de :

* Trois (03) ou quatre (04) joueurs portés sur la feuille de match.
* cinq (05) joueurs portés sur la feuille de match pour la coupe toutes catégories
* Un (01) capitaine d’équipe s’il est non joueur.
* Une (01) autre personne.

**Article 8** : la tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l’accès à la table à un joueur ne s’y conformant pas.

**Article 9 :** la coupe d’Algérie se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes :

* Jeunes : Corbillon (A-X, B-Y, Double – A-Y, B-X)
* Seniors : SWAITHING CUP aménagé (A-X, B-Y, double (BC-XZ), A-Y, C-Z)

Les parties se déroulent aux meilleurs de cinq sets. La rencontre se termine dès qu’une équipe gagne trois (03) parties.

**Article 10** : un club ne peut surclasser qu’un seul joueur à la catégorie immédiatement supérieur, toutefois l’athlète ayant bénéficié du sur classement ne peut rejouer dans sa catégorie d’origine dans la même compétition et pas de sur classement pour la coupe toutes catégories et un seul forfait est toléré, qui est considéré comme partie perdue.

**Article 11 :** un club disposant d’un effectif suffisant dans une catégorie donnée peut s’il le désire engager une équipe composée de joueurs de cette même catégorie, à une catégorie immédiatement supérieure et cela doit intervenir à travers un accompagnant l’engagement et mentionnant la liste des joueurs.

**Article 12** : tout cas qui survient et sui n’est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d’organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération internationale de tennis de table.

***II- Épreuves Individuelles***

**Article 1 :** Les Championnats nationaux individuels comprennent :

* Le critérium national Individuel.
* Le Championnat d’Algérie Individuel Jeunes.
* Championnat d’Algérie individuel.
* Open fédéral jeunes (-12ans,-15ans et -18ans).
* Open fédéral Vétérans « (+40 ans-50 ans) et (+50 ans) »

Article 2 : Les Championnat nationaux individuel, sont réservés aux pongistes de nationalité Algérienne, sauf le critérium individuel, un joueur étranger peut jouer.

Article3 : Les joueurs participants aux Championnat nationaux individuels doivent être régulièrement licenciés soit au titre d’un club sportif, soit à titre individuel pour la saison en cours, sauf pour la catégorie vétérans, ils doivent seulement être assurés.

**REGLEMENT**

**CHAMPIONNAT D’ALGERIE INDIVIDUEL JEUNES**

**Article 01 :** lors du championnat d’Algérie individuel jeunes seront disputés les titres suivants :

* Champion d’Algérie simple (Benjamins et Benjamines)
* Champion d’Algérie simple (Minimes Filles et Garçons)
* Champion d’Algérie simple (Cadets et Cadettes)
* Champion d’Algérie simple (Juniors Filles et Garçons)
* Champion d’Algérie double (Benjamins et Benjamines)
* Champion d’Algérie double (Minimes Filles et Garçons)
* Champion d’Algérie double (Cadets et Cadettes)
* Champion d’Algérie double (Juniors Filles et Garçons)

**Article 02** : le championnat d’Algérien individuel jeunes se déroulera en trois (03) phases :

**Phase wilaya** : les compétitions se dérouleront sous forme de championnat de wilaya pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase régionale.

Phase régionale : les compétitions se dérouleront sous forme de championnat pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase nationale. Selon le quota suivant :

* Six (06) Athlètes classés dans les opens fédéraux.
* Cinq(05) athlètes qualifiés par catégories et sexe : Région Centre –Est, Centre – Ouest, Ouest, Est.
* Quatre (04) athlètes qualifiés par catégorie et sexe : Régions sud
* Deux (02) athlètes choisis par la DTN dans chaque catégorie.

Phase nationale : la phase nationale verra la qualification de Trente Deux (32) joueurs par catégorie.

Phase I : les Trente Deux (32) pongistes qualifiés à cette phase seront répartis dans huit (08) poules de Quatre (04) pongistes pour chaque catégorie, par tirage au sort tout en éloignant autant que possible les joueurs d’un même club sportif.

Phase II : les deux (02) premiers seront qualifiés à une autre poule de quatre (04), les Deux (02) premier seront qualifiés au tableau de de 08 et joueront pour le titre de champion d'Algérie.

**Épreuve de Double**

Pour les épreuves de double des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issue d’un même club ou d’une même ligue de wilaya.

La composition des doublettes est ouverte.

**NB /** pour les répartitions des athlètes de la phase une et Deux (tableau), se fait de la manière suivante : en éloignant autant possible les joueurs d’un même club.

**REGLEMENT**

**CHAMPIONNAT D’ALGERIE INDIVIDUEL TOUTES CATEGORIES**

**Article 01 :** lors du championnat d’Algérie individuel seront disputés les titres suivants :

* champion d'Algérie simple Messieurs
* champion d'Algérie simple Dames
* champion d'Algérie Double Messieurs
* champion d'Algérie Double Dames
* champion d'Algérie Double Mixte

**Article 02 :** Qualification

 \* **48 Joueurs sont qualifiés et répartis comme suit**:

 \* 12Joueurs classés dans les critériums.

 \* 32 joueurs classés de la saison en cours ayant obtenus le plus grand nombre de points au classement National.

 \* 04 joueurs choisis par la DTN/FATT.

**Article 03 :** Déroulement

Les joueurs (ses) seront répartis comme suit:

**Phase 1 :** Quarante Huit (48) pongistes qualifiés à cette phase seront répartis comme suit :

**Phase 2 :** 16 têtes de séries, (12 meilleurs classés +4 DTN), seront qualifiés directement au tableau de 32.

**Phase 3**: 32 joueurs seront répartis dans 08 poules de 04 joueurs, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés au tableau 32.

**Article 04 :**La désignation des têtes de séries pour le Championnat d'Algérie individuel parmi les joueurs qualifiés se fera en prenant en considération par ordre de priorité:

* Le dernier classement mondial connu.
* Le dernier classement africain ou arabe disponible.
* le dernier classement National.

**Épreuve de Double**

Pour les épreuves de double des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issue d’un même club ou d’une même ligue de wilaya.

La composition des doublettes est ouverte.

**Règlement**

**Critérium National Individuel**

**Article 01**: Le critérium national individuel est organisé en trois (03) niveaux comme suit :

* Division national (Dames et Messieurs)
* Division régionale (Dames et Messieurs)
* Division Wilaya (Dames et Messieurs)

**Article 02** : La participation au critérium national individuel est ouverte aux trente-quatre (34) joueurs classés du critérium national de la saison sportive précédente plus les dix (10) joueurs qui accèdent des 05 régions région.

**Article 03** : **Organisation de la division nationale**

La division national du critérium national individuel compte dans chaque catégorie de sexe (Filles et Garçons), quarante-quatre (44) joueurs (ses).

**Article 04** : **Déroulement**

|  |
| --- |
| **\*Nationale 1 Dames & Messieurs : Se jouera en une phase Une Poule De 12 Joueurs**  Les 4 Joueurs classés derniers seront rétrogradés au critérium Nationale 2**\*Nationale 2 Dames & Messieurs** : Se jouera en 2 phases**Phase 1**: Les 32 JOUEURS seront répartis dans 08 Poules de04.**Phase 2**: 16 Joueurs (1 et 2) seront qualifiés au tableau à élimination directe de 16 pour jouer l’accession (les 04 premiers accèderont au top 12 et les 12 autres seront maintenus à la Nationale 2) **Phase 3**: 16 Joueurs (3 et 4) seront déversés dans un tableau à élimination directe 16 pour jouer le maintien (06 joueurs seront maintenus à la National 2 et 10 joueurs rétrograderont au critérium régional).  |
|  |

**Article 05** : Critérium régional et Wilaya

Le déroulement et l’organisation de la division régionale et Wilaya du critérium est laissés à l’initiative de la structure organisatrice en respectant le nombre de tours qui est de trois (03).

**Article 06** : A l’issue de chaque tour de la division régionale, les joueurs classés premiers et deuxièmes de chaque région accèdent en division nationale.

**Article 07** : **Constitution des poules**

Les poules sont constituées en utilisant la formule de répartition dite (de serpent) en tenant compte du classement précédent.

Les joueurs qui descendent prennent les premières places, dans la division inférieure, ceux qui montent les dernières places de la division supérieure.

**Article 08** : un système de pointage est mis en place pour le classement des joueurs de la division nationale.

**Article 09** : Catégorie

* Le critérium est ouvert aux joueurs de la catégorie Cadets et Plus.
* Le critérium est ouvert aux joueuses de la catégorie Minimes et Plus.

**Article 10** : Forfait

Un joueur qui fait deux (02) matchs forfait durant une phase, il sera rétrogradé au niveau régional. Plus une défalcation des points du classement général des trois tours de critérium national.

**Règlement Open fédéral jeunes**

Article 01 : Deux (2) Opens fédéraux jeunes et 01 tour final seront organisés chaque saison sportive sous l’égide de la fédération, néanmoins d’autres opens peuvent être organisés à l’initiative des clubs et ligues de wilaya après accord de la FATT.

Article 02 : La participation à l’open fédéral jeune est ouverte aux athlètes licenciés pour la saison en cours ayant régler leurs frais d’engagements dans les catégories suivantes :

* Moins – 10 ans (filles et garçons)
* Moins – 12 ans (filles et garçons)
* Moins – 15 ans (filles et garçons)
* Moins- 18 ans (filles et garçons)

Article 03 : Les clubs désirant participer à l’open fédéral jeunes doivent obligatoirement remplir et renvoyer à la FATT l’imprimé de confirmation visé et signé par le président. Les délais de confirmation sont arrêtés par la FATT ou par la structure organisatrice.

Article 04 : Déroulement

Le nombre de participant est de 64 joueurs maximum pour chaque catégorie en filles et garçons. Il sera disputé uniquement les épreuves de simple pour chaque catégorie. Les joueurs (ses) seront répartis en 16 poules de quatre selon le dernier classement national en cours. Comme suit :

Les 16 joueurs (ses) têtes de série seront placées comme tête de série des 16 premières poules dans l’ordre suivant : (1er en poule 1 – le 2ème en poule 2,… le 16ème en poule 16), les autre joueurs seront répartis dans les poules par tirage au sort. , tout en éloignant autant que possible les athlètes d’un même club sportif.

Les deux premiers de chaque poule disputeront un tableau éliminatoire de 32. Leurs répartition se fait selon la règlementation internationale.

**Article 05** : les joueurs (ses) classé (es) 1, 2,3 de chaque open fédéral seront récompensés.

**Article 06** : les frais de transports et de séjour sont à la charge des participants.

**Article 07** : **Tenue**

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l’accès à la table à un joueurs ne s’y conformant pas.

**Article 08** : Tout point non prévu dans ce présent règlement sera traité par la FATT qui se référera en priorité aux textes de la FITT en matière de lois et règles de la discipline.

**Jeunes Talents pongistes**

* le Concours National du Jeune Pongiste est une opération qu’il faudra renforcer et mettre à niveau pour lui faire jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu en matière de détection des jeunes talents. Les différentes phases par lesquelles doivent passer les jeunes pongistes (Wilaya, Régionale, Nationale) nous permettront de mesurer le travail qui est entrepris à tous ces niveaux.
* Cibler les jeunes de moins de 10 ans, avec une durée de pratique au minimum 2 ans (présentation de la licence à chaque phase).
* Phase wilaya et régionale : les jeunes pongistes seront évalués dans les épreuves techniques, Physiques et théoriques.
* Camp d’entrainement : Les 16 athlètes retenus passent à une autre étape qui est le camp d’entrainement

- 02 journées : évaluation sur le plan techniques, Physiques et théoriques.

 - 02 journées : Épreuve compétitive (TOP 16 dans les deux sexes).

 Les deux évaluations donneront un classement réel de 1 à 16.

* Compétition jeunes : Mettre en place d’autres compétitions de détection et d’évaluation en direction des jeunes catégories (inter-ligues jeunes, opens fédéraux jeunes) en direction des jeunes catégories.
* Création des académies régionales pour les pongistes de -12 ans.
* **Sport étude** / Section tennis de table : c’est un autre moyen à valoriser d’avantage dans l’avenir pour une meilleure prise en charge de la carrière du jeune pongiste une fois détecté.

 A ce titre le lycée sportif et les écoles olympiques peuvent jouer un rôle important dans la formation des futurs athlètes d’élite

 Pour cela la sensibilisation des parents est indispensable ainsi que tous les intervenants dans l’évolution technique des jeunes talents en expliquant la nécessité d’un tel investissement pour un travail de qualité, de prise en charge et de suivi des jeunes talents.

 Les athlètes/élèves retenus doivent remplir certains critères sportifs à savoir :

* Athlètes sélectionnés et confirmés en équipe nationale jeunes.
* Ayant obtenu des résultats internationaux dans les catégories jeunes.
* Ayant obtenu des résultats sportifs nationaux réguliers.
* Athlètes jeunes pour un travail à long terme « 3 ans et plus.
* Appréciation de l’encadrement technique national des catégories concernées

**Formation Technique**

* Continuer et intensifier la formation de base des entraîneurs initiateurs de Tennis de Table en collaboration avec les ligues de wilaya et assurer leur suivi.
* Travailler en collaboration avec les différentes D.J.S du pays pour l’ouverture de la formation d’éducateur sportif (1èr Degrés)
* Continuer le processus de certification ITTF niveau 1,2,3 de tous nos cadres techniques et entraîneurs.
* Ouvrir d’autres horizons pour nos cadres avec des formations continues de niveau international.
* Accompagner nos experts formateurs ITTF dans le processus international en créant les conditions pour la rentabilisation de leur capital expérience et savoir-faire.
* Mettre en place un organe de concertation et d’échanges pour les cadres techniques et entraîneurs de tennis de table.
* Choisir les compétitions Nationales qui regrouperont le maximum de cadres techniques et entraîneurs pour programmer des journées pédagogiques.
* Mettre à la disposition des cadres technique et entraineurs un manuel d’entrainement du tennis de table qui se trouvera au niveau de la FATT.
* Programmer des journées pédagogiques durant les compétitions nationales.
* Programmer des formations de courtes durées pour nos cadres techniques, qui seront encadrés par des formateurs locaux ou étrangers.

**Formation des officiels de matchs**

* Continuer le plan de carrière tracé pour les officiels de matchs.
* Actualiser le contenu et le plan de formation des arbitres wilaya, Régional, National
* Mise en place d’un plan de formation pour les juges-arbitres wilaya, Régional, National.
* Mettre en place un test d’évaluation Chaque début de saison pour les arbitres engagés, afin d’établir un classement objectif qui sera un des critères de désignations dans les différente compétitions Nationales et internationales.
* Faciliter la procédure du dossier de sortie pour les arbitres désirants participés avec leurs propres frais dans des opens ou compétitions internationales.
* Mettre en place un organe de concertation et d’échanges.
* Travailler en étroite collaboration avec la commission nationale des arbitres pour un suivi du corps arbitral
* Programmer des journées pédagogiques durant les compétitions nationales.

**Le suivi et la prise en charge**

**de l’élite Nationale**

La sélection des athlètes est un choix primordial puisqu’il revient à confier à une élite l’honneur de représenter la nation. Pour atteindre ses objectifs, la fédération doit mettre à la disposition de ses équipes nationales jeunes et séniors le maximum de moyens, dans le but de préserver les résultats acquis lors des compétitions internationales précédentes et de travailler d’avantage afin de prétendre à améliorer leurs rendement et leurs classement sur le plan africain, arabe ,mondial et espérer à une qualification aux prochaines jeux olympique Tokyo2020.
 Ainsi un plan et une stratégie sont mis en place pour l’avenir :

* Incitation des clubs renfermant des pongistes sélectionnés à leur assurer une régularité et une meilleure prise en charge de l’entrainement
* Assurer une formation continue à l’encadrement technique et médical.
* Le suivi et l’évaluation permanente de la préparation des pongistes en dehors des regroupements.
* la participation à des stages et /ou compétitions internationales amicales dont le but est la confrontation à des sparring-partners de haut niveau et augmentation du volume compétitif international.
* Aussi le concours des services du M J S et du COA pour les bourses de préparation olympique jeunes et séniors.
* Programmer des regroupements mensuels pour nos équipes nationales.
* Encourager et faciliter les démarches à nos athlètes à s’engager dans des clubs étrangers afin d’augmenter le volume compétitif et l’expérience du haut niveau.
* Assurer le suivi et le control médico-sportif.

 - **Les critères de sélection des athlètes** :

 \*Classement du pongiste de la saison en cours (Mondial-continental-régional-National).

 \*la régularité des résultats dans les compétitions internationales et nationales.

 \*Le niveau de progression et les potentialités du pongiste en rapport à son âge et ses capacités d’évolution ainsi que l’objectif de performance.

 \* La discipline, comportement du pongiste durant les compétitions nationales, internationales et les regroupements.

 **-Les critères de désignation des entraineurs Nationaux :**

 La désignation des entraineurs nationaux devra répondre à des critères précis dont le titre (Diplômes), la compétence, l’expérience et le vécu sportif, les résultats nationaux et éventuellement internationaux et les capacités de progression dans le haut niveau.